



Lettre d'information n°2 – septembre 2013

Bonjour,

Le 11 septembre, nous nous sommes réunis afin de faire le point sur « les voisins vigilants »
Treize personnes étaient présentes pour cette réunion d'information pour laquelle nous avions invité, à titre privé, Monsieur Serge Féraud (police municipale). Monsieur Alain Lopez, adjoint de quartier n'a pu se joindre à nous.

Qu'est-ce "Voisins vigilants" ?

C'est d'abord un site internet gratuit qui permet de garder le contact entre voisins, un site où règnent l'entraide, la solidarité, la convivialité. C'est aussi un outil de communication.

Pas de connexion internet ? Un service de SMS est proposé (payant 50 alertes = 10 €) pour recevoir les diverses informations.

Comment ça marche ?

Il suffit de s'inscrire sur le site <http://www.voisinsvigilants.org/> pour faire partie de la communauté de notre lotissement. Ne pas hésiter à visiter ce site, de nombreux renseignements y sont donnés.

Page d'accueil puis « Rechercher »

Taper le code postal « 83500 »

Cliquer sur [27, allée saint-jean-les-moulières 83500 LA SEYNE SUR MER](#)

Cliquer sur "S'inscrire".

Confidentialité

Lors de l'inscription, divers renseignements sont demandés dans le seul but de pouvoir joindre les membres en cas d'alerte, de manifestation, de problème ou tout simplement d'heureux événements.

Un mot de passe est demandé.

La demande d'inscription est soumise au référent du site (Mme Ardouin) qui accepte ou refuse la requête.

Les noms et numéros de téléphone fournis sont ensuite **visibles seulement** par les membres de la communauté qui sont inscrits, qui ont un mot de passe et qui ont été agréés.

Sécurité

Faire partie des « Voisins vigilants » c'est aussi avoir un correspondant direct à la police (municipale ou nationale)

Par définition, notre lotissement est une propriété privée et, de ce fait, la police – municipale ou nationale – ne peut intervenir que sur notre demande (sauf cas d'urgence).

En effet, le rôle des « voisins vigilants » n'est pas de faire la police. La personne qui remarque un fait anormal (voiture qui passe au ralenti plusieurs fois dans le lotissement, démarcheur très insistant, franchissement par un étranger d'une limite de propriété privée, trouble sur les voies ou parkings, marques sur les murs ou portails, etc...) doit le signaler au référent du lotissement ou directement au numéro de téléphone qui sera fourni prochainement.

Les cambrioleurs ont un langage, voir cette page :

http://www.voisinsvigilants.org/techniques_de_cambriolages

Lors de cette réunion, il a également été proposé de faire participer les personnes intéressées du Chemin du Vallon des Moulières qui longe notre lotissement et sur lequel peuvent aussi être observés quelquefois des faits anormaux.

Signalétique

Il nous est proposé des autocollants pour boîtes aux lettres et panneaux à poser entrée et sortie du lotissement au prix de :

- Autocollant Format (10,5*14,8cm) 5 € par 25 = 40 €

Pour les 2 panneaux, nous allons étudier les emplacements possibles :

- Panneau en aluminium pour fixation sur mur ou grillage format de 63 * 45 cm



Placés à l'entrée de votre immeuble ou de votre lotissement ces panneaux permettront d'afficher la couleur. Ici on est vigilant et solidaire ! Couplé aux autocollants l'effet dissuasif est spectaculaire.

65,00 €*

* Prix unitaire TTC Frais de port inclus en France métropolitaine / Prix dégressifs

Panneau en aluminium pour fixation sur poteau existant format de 63 * 45 cm



Placés à l'entrée de votre immeuble ou de votre lotissement ces panneaux permettront d'afficher la couleur. Ici on est vigilant et solidaire ! Le rail et le kit de fixation (2 brides, 4 vis et 4 écrous) sont inclus.

85,00 €*

* Prix unitaire TTC Frais de port inclus en France métropolitaine / Prix dégressifs

Enfin, pour officialiser notre communauté, courrier est adressé à :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de la police municipale
- Monsieur le Commissaire de police.

Il peut être possible de demander une aide à la municipalité pour le financement de ce matériel.

La pose d'une vidéosurveillance (seulement de la voie) a été évoquée mais fera partie des questions de notre prochaine A.G.

<http://solangea.free.fr/ASL-Saint-Jean-les-Moulieres/accueil.htm>

Afin de réaliser des économies papier et impression, merci de nous fournir une adresse e-mail valide
asl.stjeanlesmoulieres@orange.fr